

OBSERVATIONS

- ▶ Les bouteilles d'acétylène sont régulièrement utilisées au niveau des postes oxycoupeur en complément de l'oxygène.
- ▶ **Présent dans le milieu industriel et artisanal, on pourra également suspecter leur présence dans le milieu domestique pour le bricolage.**
- ▶ Plus largement, il faudra considérer leur présence potentielle dans :
 - ⦿ Les ateliers (plomberie, garage, agriculteurs....) ;
 - ⦿ Les véhicules utilitaires des artisans ;
 - ⦿ Les chantiers.

DANGERS

- ▶ L'acétylène est instable et réactif, il se décompose lorsqu'il est soumis à la chaleur. Même soustrait de la source de chaleur, l'acétylène poursuit sa réaction, le processus continu, les risques subsistent.
- ▶ Comme mentionné ci-dessus, l'acétylène est associé à l'oxygène ce qui contribue à augmenter les risques en cumulant les 2 risques.

IDENTIFICATION

- ▶ Ø Acétylène - N° FDS AL001 - Formule chimique C^2H^2

239

1001

(A utiliser que dans le cadre du TMD. Elle n'est pas obligatoire pour les bouteilles transportées de manière isolée)



Etiquette d'ogive d'acétylène

CONDUITE A TENIR

fuite non enflammée d'une bouteille non soumise à un incendie

- ▶ procéder à une reconnaissance avec prise de renseignements (type de bouteille, contenance, nombre, lieu de stockage, milieu ouvert ou fermé) et avec des mesures de température et d'explosimétrie du milieu ;
- ▶ informer les personnels de la nature du produit ;
- ▶ mettre en place un périmètre de sécurité adapté à la situation (minimum de 50 m) ;
- ▶ fermer le robinet en les précautions nécessaires pour un milieu gazeux hautement inflammable zone Atex (si la fuite ne provient pas du robinet, ne pas intervenir sur la bouteille et laisser celle-ci se vidanger totalement par l'orifice de la fuite) ;
- ▶ ventiler les lieux ;
- ▶ si la fuite est importante et si cela est possible, mettre en place des rideaux d'eau ;
- ▶ déplacer la bouteille à l'air libre à condition qu'il n'y ait plus de fuite ;
- ▶ effectuer des mesures d'explosimétrie dans tout le périmètre de sécurité.

CONDUITE A TENIR

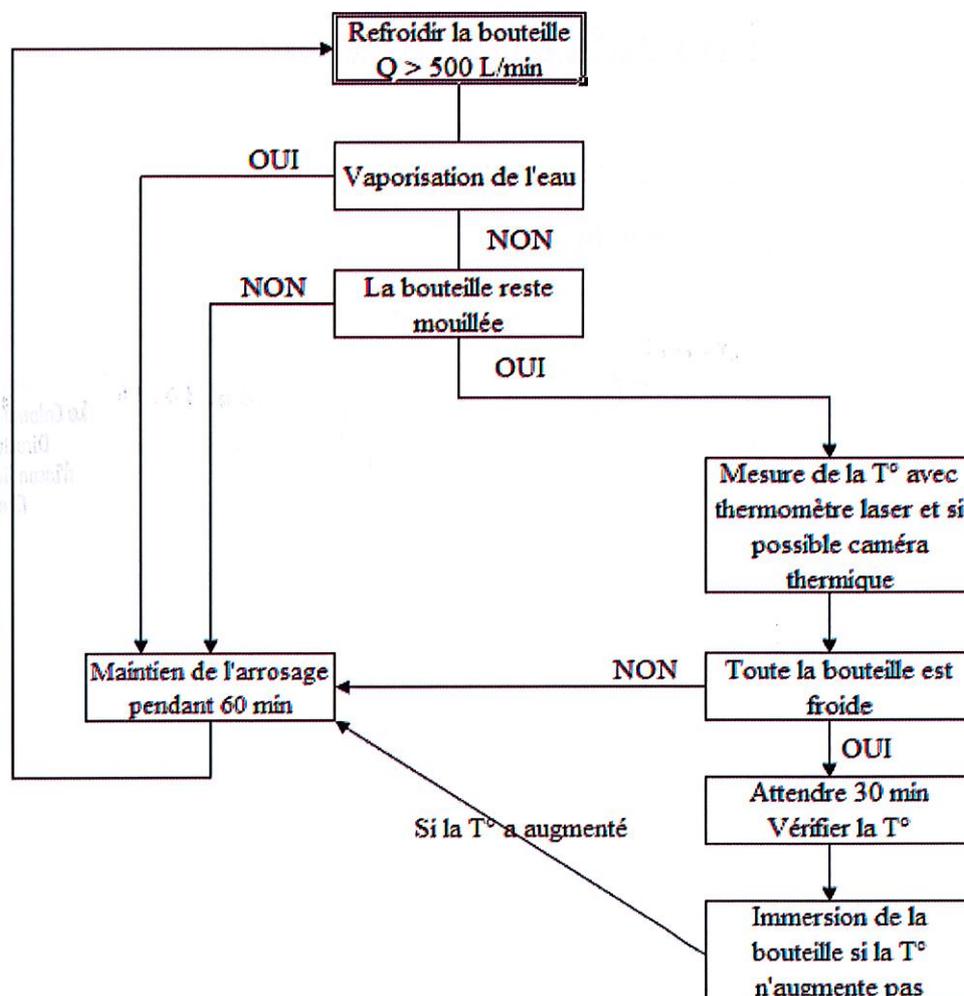
fuite enflammée d'une bouteille non soumise à un incendie

- ▶ procéder à une reconnaissance avec prise de renseignements (type de bouteille, contenance, nombre, lieu de stockage, milieu ouvert ou fermé) et avec des mesures de température et d'explosimétrie du milieu ;
- ▶ informer les personnels de la nature du produit ;
- ▶ mettre en place un périmètre de sécurité adapté à la situation (minimum de 50 m) ;
- ▶ **ne pas déplacer la bouteille ;**
- ▶ assurer la protection des tiers du flux thermique de la flamme ;
- ▶ contrôler la température de la bouteille à la caméra thermique et voir la répartition de cette température sur tout le corp de la bouteille ;
- ▶ s'assurer que le robinet est en état de fonctionner (pas de choc ou de déformation) ;
- ▶ fermer le robinet (se positionner du côté opposé de la flamme en se protégeant de la chaleur par un jet diffusé) ;
- ▶ suivre l'évolution de la température de la bouteille ;
- ▶ en cas d'évolution défavorable de la température appliquer un refroidissement identique à celui mis en œuvre pour une bouteille soumise à un rayonnement.

CONDUITE A TENIR

bouteille suspectée d'avoir été soumise à un incendie ou exposée à la chaleur

- ▶ identifier la bouteille (cf ci-dessus). Si la bouteille n'est pas visible (ex décombres), appliquer un arrosage massif (mini 500 L/min) de la zone de localisation ;
- ▶ si présence d'une fuite au niveau des dispositifs de sécurité (fusible ou disque de rupture) ne pas approcher, refroidir à distance ;
- ▶ si la bouteille est chaude, ne pas déplacer celle-ci, ne pas fermer ni ouvrir les robinets, ne pas éteindre la flamme ;
- ▶ si la bouteille est chaude, établir un périmètre de sécurité de 200m minimum, engagement minimum et protection du personnel derrière des écrans de protection (mur, engins...), ventilation des locaux ;
- ▶ Protocole de refroidissement :



- ▶ Immersion de la bouteille :
 - ⦿ si le protocole de refroidissement est validé, mettre la bouteille délicatement sans choc, dans un bac d'eau froide pour une période de 24h minimum. Garder une position verticale (ex. bac poubelle roulant) ;
 - ⦿ maintenir le niveau d'eau du bac, le compléter si besoin ;
 - ⦿ si impossibilité d'immerger la bouteille, maintenir le refroidissement pendant 24h.
- ▶ Une fois la phase d'immersion réalisée, il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de prendre contact avec la société distributrice du gaz.

AUTRES FICHES A CONSULTER

▶ **Fiches Moyens :**

- ▶ MOY 07 " Caméra d'imagerie thermique et thermomètre laser "
- ▶ MOY 12 " Unité mobile d'intervention chimique "

▶ **Fiches OPS :**

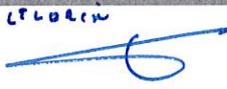
- ▶ OPS 53 "bouteille d'acétylène"

▶ **Consulter le CU RCH en matière de conseil et d'approche opérationnelle**

REFERENCES OFFICIELLES

▶ **Consulter la NS/OPS/POP/2017/N°12**

▶ **Guide doctrine opérationnel d'Octobre 2017**

Rédacteur	Relecture	Date	Validation DDSIS
		26.10.17	

Le Colonel hors classe Jean-Philippe RIVIÈRE
Directeur départemental du Service
d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme
Chef du Corps départemental